

Flash info - Congés payés

Février 2026

Texte alternatif décrivant l'infographie « Parlons Congés payés ! »

1. ACQUISITION DES CONGES PAYES

- Période d'acquisition : De juin à mai, chaque salarié acquiert des congés payés.
- Rythme : 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif.
- Plafond : 30 jours ouvrables maximum par an.

Règle de report :

Les congés acquis au titre de l'année N-1 doivent être soldés au terme de la période de prise.

Obligation de l'employeur :

Il doit prendre les mesures nécessaires pour permettre aux salariés de bénéficier effectivement de leurs congés payés.

2. FIXATION DES CONGES PAYES

L'employeur fixe les congés payés après consultation du Comité Social et Économique (CSE).

Fixation de la période de prise :

La période de prise des congés payés doit comprendre au moins 12 jours ouvrables continus entre le 1er mai et le 31 octobre.

Ordre des départs :

L'employeur fixe des critères pour déterminer l'ordre des départs en congé (situation de famille, durée de service, multi-employeurs, etc.).

Fermeture de l'entreprise :

Sous certaines conditions, il est possible de décider de la fermeture de l'entreprise et d'imposer la prise de congés payés durant cette période.

3. INFORMATION DES SALARIES

Au plus tard 2 mois avant la période d'ouverture des congés payés :

- Information sur la période de prise retenue (au plus tard le 1er mars N).
- Information sur la date butoir de recueil des souhaits de départs.

Au plus tard 1 mois avant le départ en congé :

- Information sur l'ordre des départs (par exemple, au plus tard le 5 juin N si le premier départ est fixé au 6 juillet N).
- Communication des dates de départ en congé.

Modification des dates :

Aucune modification moins d'un mois avant le départ, sauf circonstances exceptionnelles.

4. NEGOCIATION PAR ACCORD D'ENTREPRISE

Il est possible de négocier par accord d'entreprise :

1. La période de prise des congés payés.
2. L'ordre des départs pendant cette période.
3. Les délais à respecter pour modifier l'ordre et les dates de départ.